

Des défibrillateurs automatiques externes mis à disposition des habitants

Lors d'un **arrêt cardio-respiratoire** les gestes de premiers secours à apporter à la victime sont décisifs. Afin de traiter rapidement et efficacement ce type d'urgence, des **défibrillateurs automatiques externes** (DAE) sont mis à disposition des habitants.

Vous pouvez en trouver dans 10 équipements recevant du public de la Ville :



- **Hôtel de Ville** • 1 Place Pierre Bérégovoy
- **Stade Jacques Anquetil** • 30 Rue des écoles Jean Baudin
- **Pôle musical et associatif Blaise Pascal** • 23 Rue de écoles Jean Baudin
- **Salle de festivités Au trait d'Union** • Rue des Ecoles Jean Baudin
- **Gymnase Chantal Mauduit** • 10-14 rue André Hodebourg
- **Gymnase Auguste Delaune** • Esplanade Gérard Philippe
- **Estaminet** • Esplanade Gérard Philippe
- **MJC Mérentaise** • Rue André Hodebourg
- **Centre social Albert Schweitzer** • Place du 19 mars 1962
- **Maison de l'environnement** • 6 Rue Haroun Tazieff

Infos pratiques

Comment placer un DAE ?

Poursuivez la Réanimation cardio-pulmonaire jusqu'à l'arrivée du DAE. Dès qu'il est disponible, mettez le DAE en marche et suivez les instructions de l'appareil. Dénudez la poitrine de la victime et placez les électrodes selon les instructions figurant sur l'emballage ou sur les électrodes elles-mêmes.

Quand et comment utiliser un défibrilateur ?

Un défibrilateur doit être utilisé en cas d'arrêt cardiaque avéré. La victime ne parle pas, ne bouge pas et ne respire pas. C'est une absence de signe de vie. ATTENTION, si la victime est poilue, il est IMPÉRATIF de raser le torse avant de placer les patches (il y a tout le nécessaire dans la trousse qui est accrochée au défibrilateur).